

Direction des Ressources humaines

Affaire suivie par Julie FERNANDES

N. Réf : JF/04*

Tél. 02.51.47.45.59.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

Pour les représentants de la Collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Madame Danielle MARTIN**, titulaire, **Monsieur Bernard QUENAULT**, titulaire, **Madame Ketty COVEMAEKER**, titulaire, **Madame Cécile DALAIS**, titulaire, et **Monsieur Patrick DURAND**, suppléant, étaient présents.

Monsieur Jacky GODARD, titulaire, Monsieur Gilles RENOIR, Monsieur Yannick DAVID, titulaire, Monsieur Luc BOUARD, suppléant, Madame Sophie MONTALÉTANG, suppléante, Monsieur Manuel GUIBERT, suppléant, Monsieur Johan GARDON, suppléant, et Monsieur Gilbert OLIER, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Pour la CFDT :

Monsieur Patrice TOUVRON, titulaire, **Monsieur Mathieu DURQUETY**, titulaire, **Monsieur Laurent VINCENT**, titulaire, et **Madame Marie-Pierre GUILLET**, suppléante, étaient présents. Madame Lise LAMBERT, suppléante, et Monsieur Luigi TEXIER, suppléant, étaient excusés.

- Pour la CGT :

Monsieur Benoît JAMONNEAU, titulaire, était présent. Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT, titulaire, Madame Edwige ESPINOSA, suppléante, et Madame Flora ORSOLLE, suppléante, étaient excusés.

- Pour FO :

Monsieur Olivier PEROUX, titulaire, et **Madame Isabelle LUCAS**, suppléante, étaient présents.

- Pour SUD :

Monsieur Nicolas GAZO, titulaire, et **Madame Zora AMMOUR**, titulaire, étaient présents. Monsieur Philippe LARIGNON, suppléant, et Madame Yasmina BENAMAS, suppléante, étaient excusés.

Présidente de séance : Madame Sylvie DURAND

Secrétaire : Monsieur Bernard QUENAULT

Secrétaire adjoint : Monsieur Patrice TOUVRON

* * *

Point n° 1 : Externalisation de l'entretien du marché des Halles

Madame Sylvie DURAND ouvre la séance. Un seul dossier est inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit de l'externalisation de l'entretien du marché des Halles. Les débats ont déjà été menés lors de la dernière réunion du CST, ils ne seront donc pas repris. La proposition sera seulement soumise au vote.

Monsieur Benoît JAMONNEAU, pour le syndicat CGT, souhaite donner lecture d'une déclaration.

« La CGT souhaite avant tout faire une déclaration préalable concernant l'instruction à l'ordre du jour du point relatif à l'externalisation de l'entretien du marché des Halles.

Un premier CST prévu au 2 décembre a été annulé en raison de l'absence de quorum. Conformément au texte, le second CST s'est tenu le 5 décembre sans condition de quorum. Lors de cette séance, le 5 décembre, l'ensemble des organisations syndicales ont émis un avis défavorable, unanime, sur ce projet d'externalisation. Le dossier présenté aujourd'hui est strictement identique, sans aucune évolution, modification ou élément nouveau.

Dans ces conditions, la CGT considère que l'obligation de consultation du CST est pleinement remplie. L'avis défavorable a été rendu de manière régulière et ne souffre d'aucune ambiguïté. La réinscription de ce même dossier inchangé à l'ordre du jour du CST du 15 décembre ne répond à aucune exigence réglementaire et ne se justifie ni juridiquement ni socialement.

Nous estimons que cette nouvelle présentation ne peut être interprétée que comme une tentative de contournement de l'expression unanime des représentants du personnel. Elle porte atteinte aux principes de loyauté et de sincérité du dialogue social, fragilise la crédibilité même de cette instance, réduite à un simple espace d'enregistrement sans considération pour les avis rendus.

La CGT rappelle que la collectivité est libre, si elle le souhaite, de poursuivre son projet malgré un avis défavorable, mais elle ne peut pas instrumentaliser le CST en représentant indéfiniment un dossier inchangé dans l'espoir d'un avis différent.

En conséquence, la CGT refuse de participer à une nouvelle consultation sur un dossier identique, considère que ce point n'a pas à être soumis à un nouveau vote, demande que cette déclaration soit intégralement annexée au procès-verbal de la séance. La CGT se réserve par ailleurs le droit d'engager toute action qu'elle jurera nécessaire pour faire respecter le rôle, les prérogatives et la légitimité du conseil du Comité Social Territorial. »

Madame Sylvie DURAND répond simplement qu'il n'y a aucune instrumentalisation.

En l'absence d'autres remarques, **Madame Sylvie DURAND** propose de procéder au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 16	Collège des représentants de la Collectivité : 14
Nombre de votants : 7	Nombre de votants : 6
VOTE CONTRE : CFDT (3 voix), CGT (1 voix), FO (1 voix), SUD (2 voix)	VOTE POUR : 6 voix

Madame Sylvie DURAND remercie les élus et lève la séance.

La Présidente,
Signé numériquement le 06/03/2026
Madame Sylvie DURAND
par DURAND Sylvie
Adjointe aux Finances, aux Marchés publics et au personnel
Le/...../2026



Le secrétaire,
Pour les représentants de la Collectivité,
Monsieur Bernard QUENAULT

Le/...../2026

Le secrétaire adjoint,
Pour les représentants du personnel,
Monsieur Patrick TOUVRON

Le 01.04/2026



